

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 4 Octobre 2023

Date de convocation : 28 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID
- VEILLOT JULIE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- RIPAUD-CADIOU JULIA donne pouvoir à NAVATTE FLORENCE
- BARBIER ROBIN donne pouvoir à TRANCHAND DAVID
- MARIE FLORENCE
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD
- CAMON ISABELLE
- BLANCHARD CHARLINE donne pouvoir à FELTRIN PIERRE

A été désigné secrétaire : DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE

Rajout 1 sujet : Achat d'un frigo salle des fêtes – devis
Accord du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 4 OCTOBRE 2023

DCM 2023-10-001 : Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 6 septembre 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2023

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-10-001 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

DCM 2020-10-002 : Assurance statutaire – Participation de la Commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal décide que :

Article 1er : La collectivité charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion

facultative à compter du 1^{er} Janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La collectivité précise que le ('s) contrat(s) devra (ont) garantir tout ou partie des risques suivants :

Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L : décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité/paternité/adoption.

Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) : accidents du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ce(s) contrat(s) devra (ont) également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} Janvier 2025

Régime du contrat : capitalisation

Article 3 : La collectivité s'engage à fournir au centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Et prend acte : que les prestations, garanties et taux de cotisations lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-10-002 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

DCM 2023-10-003 : Salle des fêtes – Trougnou Vivien – Travaux complémentaires

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter le devis complémentaire de Trougnou Vivien pour les travaux de la salle des fêtes.

TROUGNOU VIVIEN

3 203.94 euros HT → 3 844.73 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis complémentaire
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis pour un montant de 3 203.94 euros HT → 3 844.73 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Pour : 11

Conseil Municipal du 4 OCTOBRE 2023

Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2023-10-003 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

DCM 2023-10-004 : SIEIL 37 – Réponse à l'appel « sobriété énergétique »

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter le projet.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du bureau syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n° 2022-12, approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la Commune de Panzoult,

Considérant que le SIEIL – Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » ;

Considérant que la Commune de Panzoult souhaite procéder à la réhabilitation de la ventilation des classes.

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la Commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Ces travaux sont estimés à 9 450.89 euros HT.

Plan de financement :

DEPENSES HT	RECETTES
Travaux : 9 450.89 euros	SIEIL : 2 362.72 euros Autofinancement : 7 088.17 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique de la salle des fêtes .
- **S'ENGAGE** à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire
- **S'ASSURE** que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- **AUTORISE** le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Conseil Municipal du 4 OCTOBRE 2023

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2023-10-004 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

Sortir dossier des travaux : prévoir une expertise.

DCM 2023-10-005 : Engie – Contrat de maintenance des pompes à chaleur de la salle associative et la salle des 4 saisons

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter les devis d'ENGIE pour les contrats de maintenance pour l'entretien des pompes à chaleur de la salle associative et de la salle des 4 saisons.

Suite à l'installation du système de chauffage dans les 2 salles, il est proposé un contrat d'entretien pour chacune des pompes à chaleur.

Devis ENGIE

248.72 euros TTC pour chaque pompe à chaleur
1 an de contrat offert pour chaque pompe à chaleur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les 2 contrats de maintenance
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les 2 contrats de maintenance pour un montant de 248.72 euros TTC chacune ainsi que la gratuité d'1 an.

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2023-10-005 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

DCM 2023-10-006 : Budget Commune – Décisions modificatives

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes

Conseil Municipal du 4 OCTOBRE 2023

Projet Place des Commerces	2158 opération 215	2 360.00	203 opération 216	2 360.00
Projet borne incendie	2158 opération 215	1 080.00	2156 opération 214	1 080.00
Projet Création trottoir Rue du Lavoir	2158 opération 215	3 924.00	2151 opération 44	3 924.00

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-10-006 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

DCM 2023-10-007 : Travaux Eglise - devis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'un devis concernant des travaux pour l'Eglise.

Devis EI Voisin David

5 570.00 euros HT → 6 684.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de EI Voisin David pour un montant de 5 570.00 euros HT → 6 684.00 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-10-007 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

DCM 2023-10-008 : Subvention Comité d'Animation Panzoultais

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Molisson Stéphanie. La Commune de Panzoult

Conseil Municipal du 4 OCTOBRE 2023

participe activement au développement artistique, culturel, animation spectacle par le biais d'aides aux associations. A ce titre, il est proposé d'accorder une subvention au Comité d'Animation Panzoultais dans le cadre de l'organisation du festival cousu main du 12 août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** la subvention suivante :

-

ASSOCIATION	OBJET	MONTANT
Comité d'Animation Panzoultais	Participation aux frais du Festival Cousu-Main du 12 Août 2023

Vote : Membres 14, Présents 8, Représentés 3, Votants 8, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2023-10-008 : Publiée le : 6 Octobre 2023 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Préfecture de Tours le : 6 Octobre 2023

SIEIL – Plan Pluriannuel d'Investissement

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Feltrin Pierre afin d'expliquer le projet.

Proposition de changer les mâts et luminaires.

Accord pour changer les 13 luminaires et 2 luminaires.

Achat d'un frigo pour la salle des fêtes

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte Marc afin de présenter le devis de BUT pour l'achat d'un frigo.

Montant du frigo chez BUT : 679.99 euros TTC

Après discussion, le sujet est à revoir lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Pigeonnier :

Mois Octobre : Marc et Florence Navatte

Mois Novembre : Tranchant David

Conseil Municipal du 4 OCTOBRE 2023

Octobre Rose : 20 octobre – départ Panzoult prévoir le café
Travaux Voirie : Début des travaux de PATA la semaine prochaine (semaine n° 41)
Plaque Chantal : Accord du Conseil Municipal
Devis FDSR 2024 – Réfléchir à un projet

Delafond-Caillé Charlotte :

Projet école / zone humide : projet refusé par la crique
Ecole : bibliothèque – à partir du 1^{er} janvier 2024 la bibliothèque passe communale – voir avec la Commune de L'île Bouchard pour faire un partenariat avec nous afin que le Bibliothécaire intervienne dans nos écoles. Mme Drot et Mme Loyer sont d'accord.
Problème au niveau du parquet à la salle des fêtes (tâche blanche).

Molisson Stéphanie :

Conseil Municipal des Jeunes en cours de préparation.

- Samedi 7 octobre : auront lieu les élections du CMJ à la mairie de 9h30 à 11h30.
- 11h30 : le dépouillement
- 12h : cérémonie avec un pot pour les enfants et parents.

Prévoir d'acheter 3 écharpes

Commission Fêtes et cérémonies : agenda des manifestations

- 31 octobre à 17h30 : Panzouween
- 11 novembre : cérémonie et repas des anciens
- 25 novembre : atelier de Noël
- 8 décembre : Cravant-Panzoult fêtent Noël à Cravant 2024
- Vœux du Maire : 12 janvier 2024
- 9 mars 2024 : carnaval
- En avril : prévoir la journée entretien des chemins
- 8 mai : commémoration
- 24 mai : fête des voisins
- 25 mai : journée citoyenne
- 26 mai : fête des mères
- 14 juillet : fête nationale au plan d'eau
- Août : cinéma en plein air (voir pour la date – 28, 29 ou 30 août)

Réunion des associations : 1^{er} décembre 2023 à 18h30– salle des associations (faire une convocation) - Priorité location particulier

Navatte Marc :

Réflexions diverses sur les différents projets

Feltrin Pierre :

21 Octobre 2023 : Rando de la Sibylle – voir pour les bénévoles

SEANCE LEVEE A 21h15

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 8 Novembre 2023 à 18h30
à la Mairie**

Pour information :

Conseil Municipal des jeunes à 17h30 le 8 novembre 2023

Conseil Municipal le 8 novembre 2023 à 18h30

LE MAIRE FRANCIS DESBOURDES	LA SECRETAIRE DELAFOND-CAILLÉ CHARLOTTE
--	--

Conseil Municipal du 4 OCTOBRE 2023

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire, Madame Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 OCTOBRE 2023**

Délibérations n° :

**DCM 2023-10-001 ; DCM 2023-10-002 ; DCM 2023-10-003 ; DCM 2023-10-004 ;
DCM 2023-10-005 ; DCM 2023-10-006 ; DCM 2023-10-007
ET DCM 2023-10-008 ;**

Présents	Signatures	Procurations
DESBOURDES Francis		
DELAFOND CAILÉ Charlotte		
MOLISSON Stéphanie		
NAVATTE MARC		
TRANCHANT David		
VEILLOT Julie		
RIPAUD-CADIOU Julia		
BARBIER Robin		Donne pouvoir à Tranchand David
MARIE Florence		
CAILLÉ Pierre-Edouard		
CAMON Isabelle		
FELTRIN Pierre		
NAVATTE Florence		
BLANCHARD Charline		Donne pouvoir à Feltrin Pierre